

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

M GREGG LEO EMILE 37 RTE D ANDRON 33650 SAINT SELVE

Vos références

Numéro fiscal (C): 0396176943176

Référence du document : 21 B2 2995821 63 Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

37 RTE D ANDRON 33650 SAINT SELVE

Numéro FIP 330 37 87 0727648789 3 Numéro d'ordre :

Date d'établissement : 15/06/2021

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique

« Contact »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0,00€

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

16 020 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un

paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 15/06/2021

Détail des revenus Salaires	Déclar. 1 17800			Tota
Déduction 10% ou frais réels	- 1780			1000
Salaires, pensions, rentes nets	16020			16020
Revenu brut global				16020
Revenu imposable				16020
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				(
Montant net de votre imposition				(
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :				(
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				1602
Plafond total de 2019		Déclar. 1 15810		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018		3923 + 3973 + 4052 + 4114		
Plafond pour les cotisations versées en 2021		= 16062		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNI	Ĺ ÉE			
ATION DU FOYER CAS PARTICULIER ENFANTS DONT ENFANTS ENFANTS DONT EI MINEURS QU HANDICAPÉS MINEURS QU HANDICAPÉS HANDICAPÉS		ENFANTS MARIÉS RES	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

D T 2